

Réponse du Conseil administratif du 3 mai 2023 à la question écrite du 29 mars 2023 de M. Eric Bertinat: «Une drone d'idée».

TEXTE DE LA QUESTION

La commandante adjointe de la protection civile (PCi) Ville de Genève va honorer une requête du Conseil administratif en mettant à sa disposition 100 hommes en soutien au spectacle de drones organisé le week-end de l'Ascension par la Ville. A noter que d'autres animations sont prévues autour de la rade du jeudi 18 au dimanche 21 mai, soit pendant les quatre jours. 300 000 personnes sont attendues.

Ainsi qu'il est indiqué sur le site de la Ville de Genève¹, la protection civile agit lors d'événements dommageables tels que:

- catastrophes naturelles (inondations, glissements de terrain, etc.) et technologiques (par exemple augmentation de la radioactivité);
- situations d'urgence (épidémies, afflux de réfugiés, défaillance importante de l'infrastructure de l'information, etc.);
- conflit armé ou violence infraguerrrière (chantages exercés sur la Suisse depuis l'étranger, extrémisme violent, terrorisme, etc.).

Quelle que soit l'ampleur de cette manifestation, il ne s'agit pas d'une tâche essentielle pour la PCi Ville de Genève, qui plus est financée par l'assurance perte de gain (APG).

Le Conseil administratif peut-il m'expliquer sur quelle base légale s'appuie sa décision de convoquer un effectif aussi important de la PCi Ville de Genève, soldé et couvert par les APG?

Le Conseil administratif est-il convaincu que les 100 personnes astreintes à ce «service spécial» lors du grand week-end de l'Ascension sont pleinement consentantes?

Quel sera le montant total de cette manifestation, y compris la PCi de la Ville de Genève et éventuellement l'armée, sans oublier les versements APG?

Enfin, le Conseil administratif peut-il confirmer que:

- suite à cette mise sur pied, deux cadres de l'état-major ont démissionné;
- le programme des cours de formation a été annulé ou reporté, pour certains cours;
- une demande de renfort de l'armée a été adressée ou va être adressée à Berne pour cette manifestation.

¹ Ville de Genève. Protection civile. <https://www.geneve.ch/fr/themes/securite-prevention/protection-civile> (consulté le 29 mars 2023)

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'engagement d'astreint-e-s de la protection civile lors du spectacle de drones du week-end de l'Ascension est organisé sous forme d'un cours de répétition, conformément à l'article 53, alinéa 3 de la loi sur la protection de la population et la protection civile (LPPCi – RS 520.1). L'objectif consiste à ce que les concerné-e-s acquièrent de nouvelles compétences et/ou les rafraîchissent à travers des missions de régulation de la circulation automobile (tronc commun des formations en matière de protection civile), de soutien logistique en matière de subsistance, d'aide à la conduite et de commandement.

L'Organisation de protection civile de la Ville de Genève (OPC VdG) organise ce cours de répétition (art. 11, al. 2 de la loi d'application des dispositions fédérales en matière de protection civile, LProCi – G 2 05), qui a été validé préalablement par le Département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS). Celui-ci a par ailleurs convoqué 60 astreint-e-s de son côté dans le cadre de ce même cours de répétition.

S'agissant des astreint-e-s convoqué-e-s, leur consentement n'est pas requis. Les cours de répétition sont obligatoires et servent notamment à maintenir la disponibilité opérationnelle de la protection civile (art. 53, al. 2 LPPCi). La participation à ce cours de répétition donne droit à une allocation pour perte de gain (art. 40 LPPCi).

En conséquence, le calendrier de formation a été dûment adapté afin de bénéficier de l'opportunité de participer à un cours coordonné avec des partenaires de protection de la population (polices cantonale et municipale, pompiers, etc.) et d'exercer le commandement de la Ville dans une situation complexe caractérisée par de multiples intervenant-e-s.

En revanche, l'armée suisse ne sera pas sollicitée.

Par ailleurs, un cadre de l'état-major de l'OPC VdG a donné sa démission récemment. Nous n'avons pas à commenter les raisons de sa démarche.

Enfin, d'un point de vue financier, le nombre de jours APG sera inférieur à une configuration standardisée car les cadres ne seront convoqués qu'une seule fois. Le montant final total de cette manifestation ne sera connu qu'après sa tenue, raison pour laquelle nous ne pouvons pas encore communiquer à ce sujet.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Marie Barbey-Chappuis